



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION D'UNE FIRME)

CEDEAO, NIGERIA

**Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)**

**Engagement d'une firme pour le développement d'une stratégie d'évaluation, d'engagement et de gestion des parties prenantes pour le Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)**

1. La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger et le Togo ont bénéficié de la Banque mondiale de prêts et dons pour financer le **Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)**. Une partie de ce financement est destinée au paiement des prestations **d'une firme pour le développement d'une stratégie d'évaluation, d'engagement et de gestion des parties prenantes**.
2. L'objectif de la mission est de réaliser une évaluation complète des parties prenantes et d'élaborer une stratégie d'engagement et de gestion des parties prenantes qui servira, entre autres, à :
  - i. Sensibiliser toutes les parties prenantes de l'écosystème de l'identification pour qu'elles comprennent bien l'importance d'une approche progressive de l'utilisation des systèmes *fid* pour mettre en œuvre la carte d'identité biométrique nationale de la CEDEAO (ENBIC) ;
  - ii. Engager les parties prenantes essentielles pour obtenir une position commune sur l'agenda régional de l'interopérabilité des systèmes d'*identification de base* et la reconnaissance mutuelle des preuves d'*identité de base* qui permet l'accès aux services dans les États membres participants ;
  - iii. Améliorer et encourager la collaboration et les dialogues inter-agences entre les États membres participant au programme WURI dans le but d'établir des systèmes

*fid* interopérables et des preuves d'identification *fid* mutuellement reconnaissables qui permettent l'accès aux services dans les États membres participants ;

- iv. Informer le large éventail de parties prenantes dans le but de développer des messages de plaidoyer et de sensibilisation adaptés au public pendant la durée du programme.
- v. Engager d'autres acteurs opérant dans l'espace de l'identification numérique et de la prestation de services électroniques dans la région de l'Afrique de l'Ouest et sur le continent en général, tels que la BCEAO, Smart Africa, l'Union africaine, etc. dans le but de partager des connaissances et des expériences, de créer des synergies et des partenariats lorsque cela est possible.

**3.** Les services de consultation ("les services") comprennent les éléments indiqués ci-dessous, et la durée du contrat sera de trois (3) mois.

**4. L'ensemble des Termes de référence (TDR) est accessible en pièce jointe.**

- 5. La Commission de la CEDEAO invite par le présent avis les firmes individuelles ou groupements éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt pour la fourniture desdits Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services d'une ampleur similaire. Chaque référence de prestation similaire sera résumée sur une fiche de projet avec des pièces justificatives. Les consultants peuvent se regrouper pour augmenter leurs chances de qualification.
- 6. Une firme (bureau de consultants) sera recrutée selon la méthode de Sélection basée sur la Qualification du Consultant (QC), conformément aux dispositions pour la Sélection de Consultants contenues dans les Directives de la Banque Mondiale pour les emprunteurs (juillet 2016 révisé en novembre 2017).
- 7. L'attention des consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs IPF : Passation des marchés dans le financement de projets d'investissement – Biens, travaux, services non consultatifs et de conseil de juillet 2016 révisé en novembre 2017, énonçant la politique de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt pour les services de consultation.

8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (GMT +1)

**ECOWAS Commission, Direction de l'Administration et des services Généraux,  
Attention : Chef Division Passation des Marchés  
Division Passation de Marchés, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja,  
NIGERIA.**

**E-mail: [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int) avec copie à [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int), [asiaw-boateng@ecowas.int](mailto:asiaw-boateng@ecowas.int), [sabubakar-bello@ecowas.int](mailto:sabubakar-bello@ecowas.int), [rguira@ecowas.int](mailto:rguira@ecowas.int)**

Les Manifestations d'Intérêt doivent être soumises électroniquement à l'adresse suivante **[sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int) avec copie à [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int), [asiaw-boateng@ecowas.int](mailto:asiaw-boateng@ecowas.int), [sabubakar-bello@ecowas.int](mailto:sabubakar-bello@ecowas.int), [rguira@ecowas.int](mailto:rguira@ecowas.int)** au plus tard le vendredi **11 novembre 2022 à 11h00**, (GMT+ 1).